



**la section CGT des personnels de la Direction départementale des territoires de
la Haute-Loire**

**la section CGT des personnels de la Direction départementale de l'emploi, du
travail, de la solidarité et de la protection des populations de la Haute-Loire**

à

Monsieur le Préfet

Objet : Exercice du droit syndical et de représentation du personnel en préfecture.

Monsieur le préfet,

Les représentants du personnel CGT des DDI tiennent à vous faire part de leur soutien à l'égard des représentants CGT et, plus généralement, du personnel en préfecture.

Des dysfonctionnements managériaux et des problèmes d'organisation du travail en préfecture sont connus de longue date et mentionnés de manière détaillée dans le « *Diagnostic du collectif de travail de la Préfecture de Haute-Loire - Restitution* » du 01 mars 2021 effectué par Eurogroupeconsulting.

La pétition à l'en-tête de la « CGT Intérieur 43 » signée par 68 agents n'a fait que rappeler, en les formulant différemment et en les actualisant, les éléments déjà pointés.

Depuis la création des SGCD, les DDI se sentent encore plus concernées par les soucis de fonctionnement qu'elles observent au sein de la Préfecture. Nous vous rappelons que certains agents ont subi un transfert des DDI vers la préfecture et nous font part des multiples dysfonctionnements qu'ils constatent.

Un malaise a toujours des origines qui peuvent être discutées ou interprétées mais son expression ne peut être remise en cause. La pétition exprime ce malaise : il faut en prendre acte. Les courriers du 07 juillet 2022 signé par vous-même et du 11 août 2022 signé par le secrétaire général ne vont pas dans ce sens et peuvent légitimement être considérés comme l'expression d'un manque de considération à l'égard des agents qui ne sauraient pas analyser ce qu'ils signent. Le sentiment de malaise existe, seules les causes et les origines doivent être débattues pour trouver des solutions. Casser le thermomètre n'a jamais fait baisser la température.

La « CGT intérieur 43 » vous a d'ailleurs fait une proposition de rencontre pour « trouver ensemble des pistes d'amélioration des conditions de vie des agents, au travail et en dehors du travail » mais cela n'a pas empêché un courrier du 11 août 2022 du secrétaire général alors même que, la veille, vous proposiez une rencontre le 17 août.

Les représentants du personnel de la CGT Intérieur 43 sont élus dans les instances pour proposer, réclamer, revendiquer ou négocier des solutions. Ils portent leurs mandats en lien avec les personnels de la préfecture et conformément aux valeurs de la CGT.

Toute considération étrangère au dialogue social n'a pas de place dans les instances de notre administration.

Il incombe à chacun et chacune de contribuer à un mode de fonctionnement des instances apaisé, conforme aux valeurs de la République et au respect de la liberté syndicale.

Dès lors, les représentants des personnels de la Direction départementale des territoires et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations de la Haute-Loire se sentent pleinement solidaires, apportent tout leur soutien aux représentants CGT de la préfecture et les encouragent à poursuivre leurs engagements pour l'amélioration des conditions de travail des collègues dans ou en dehors des instances.

La section CGT de la DDT 43

La section CGT de la DDETSPP 43

Copies de ce courrier adressées :

DMAT
SNETFP
SNPTAS
SNPATS
USMATMI
SNASS